

Paris, vendredi 18 octobre 2024

## **La Macif se mobilise aux côtés de ses sociétaires touchés par les violentes intempéries des dernières heures en mettant en œuvre un dispositif exceptionnel d'assistance**

**Dans le cadre des violentes intempéries de ces derniers jours et qui sont toujours en cours, la Macif met tout en œuvre pour accompagner ses sociétaires dans ces moments difficiles et leur apporter toute l'assistance dont ils ont besoin.**

**Ce dispositif renforcé s'inscrit dans le prolongement des actions déjà mises en œuvre lors de la tempête Kirk et d'une manière plus générale dans le cadre des mesures déployées lors d'épisodes climatiques d'ampleur auxquels sont confrontés ses sociétaires.**

**A ce jour, la Macif comptabilise près de 6200 déclarations de sinistres concernant les intempéries de ces derniers jours.**

*« Face à la violence climatique et aux événements cruels qui affectent en ce moment même nos concitoyens, la MACIF exprime toute sa solidarité et son soutien. Qu'il s'agisse d'urgence, d'accompagnement et de recherche de solutions, la MACIF est toute entière mobilisée ! »* **Jean-Philippe Dogneton, directeur général Macif**

### **>> Des mesures d'urgence pour accompagner les sociétaires Macif sinistrés :**

- Renforcement du dispositif d'assistance psychologique inclus dans les contrats d'assurance des sociétaires afin de permettre un accompagnement personnalisé dans le contexte anxiogène créé par cet épisode climatique de forte intensité.
- Pour toute urgence de relogement, d'accompagnement spécifique ou psychologique, l'assistance Macif est mobilisée au 0 800 774 774.
- Prolongation du délai de déclaration de sinistre, initialement fixé à 5 jours : il est étendu à 30 jours.

- La prise en charge des frais de relogement d'urgence est étendue de 5 à 10 nuitées.
- Renforcement des équipes sur les plateformes téléphoniques pour répondre rapidement aux besoins des sociétaires sinistrés ainsi que dans les points d'accueil.
- Les sociétaires Macif peuvent déclarer leurs sinistres en ligne sur le site macif.fr ou par téléphone au 09 69 39 49 49.

## >> Des Conseils pour réagir face à un sinistre et faciliter la prise en charge de son assurance :

### - Contacter votre assurance et votre assistance au plus vite :

- Si vous êtes locataire, contacter au plus vite votre propriétaire pour que ce dernier s'occupe de faire la déclaration à son assurance
- Si vous êtes propriétaire, faire votre déclaration de sinistre au plus vite.
- Faire appel à l'assistance pour mettre en œuvre les mesures conservatoires et ne pas prendre de risques

### - En attendant l'expert :

- Lister les dommages et prendre des photos
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert
- Constituer le dossier d'indemnisation : lister les biens endommagés avec l'estimation de leurs valeurs et de leurs anciennetés et réunir les justificatifs (factures des biens endommagés, photos, ...)
- Ne pas engager de premiers travaux de réparation

### - Sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr), des fiches pratiques prévention :

- « [Inondation / Tempêtes et orages et grêles : comment s'y préparer ?](#) » sont mises à disposition afin d'informer et d'accompagner au mieux les sociétaires Macif : se préparer, protéger, nettoyer et faire sécher, faire sa déclaration de sinistre, ...

\*\*\*\*\*

**A propos de la Macif** • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,8 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,7 milliards d'euros en 2023. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2024 et a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

**Macif, une marque Aéma Groupe** • Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre AÉSIO mutuelle et Macif. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est désormais le quatrième acteur de l'assurance en France et réalise un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros en 2023. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus de 11 millions d'assurés. Multimarques, multi réseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.

**Contacts presse :**

**Caroline Lemarchand** • 06 28 11 56 37– [clemarchand@macif.fr](mailto:clemarchand@macif.fr)

**Marion Quint** • 06 28 11 56 38 - [mquint@macif.fr](mailto:mquint@macif.fr)

\*\*\*\*\*